

VIOLENCES DANS LE COUPLE

Formation en ligne destinée au personnel des pharmacies

Prévention des violences dans le couple :
Détection et orientation des victimes

Formation développée (parcours gamifié) par Take off Concept sous mandat et en collaboration avec le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (BEFH) et le Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud (DSAS)

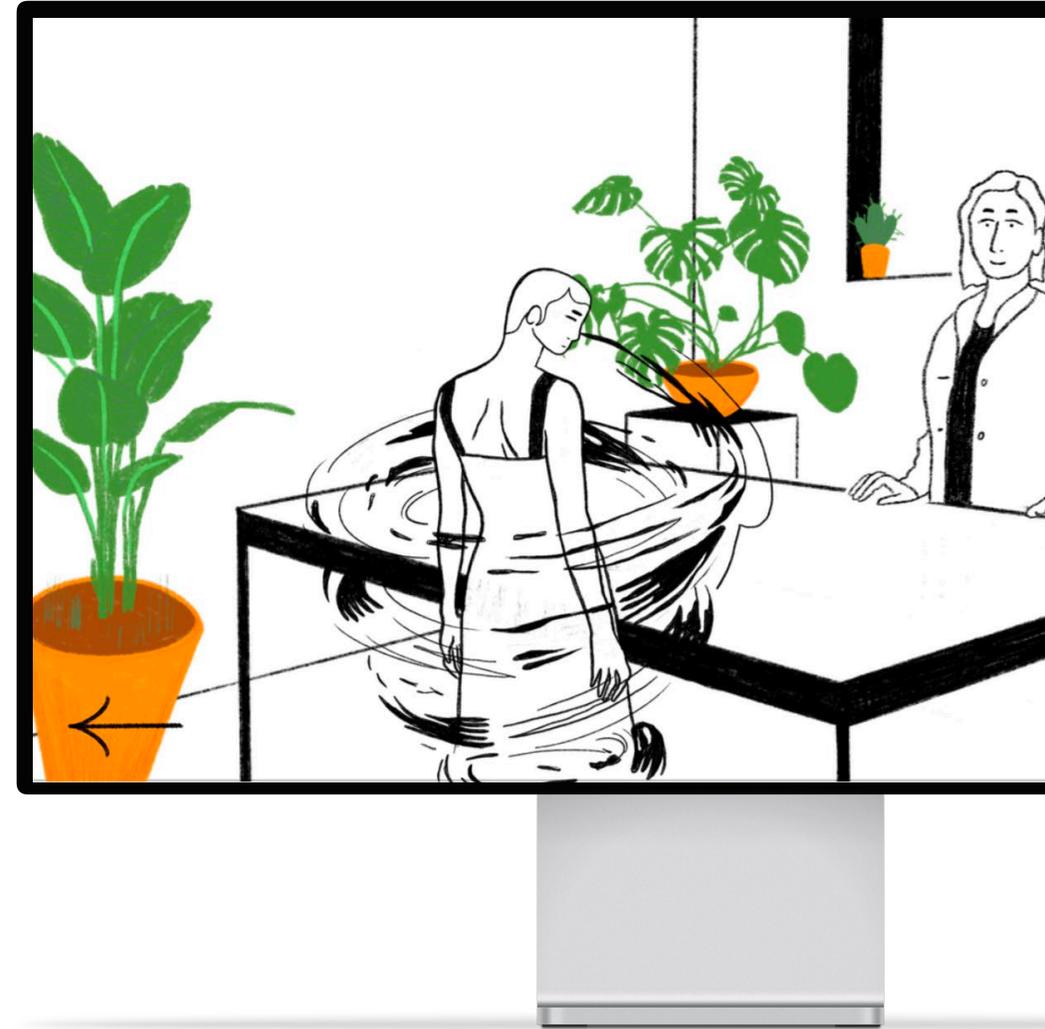


INTRODUCTION

Première formation en ligne sur la problématique de la violence dans le couple destinée aux 260 officines du Canton

Pourquoi ce module de formation ?

- L'officine est **un lieu de proximité, accessible sans rendez-vous**, les victimes de violences dans le couple sont susceptibles de s'y rendre spontanément pour traiter les conséquences physiques ou psychiques de la violence subie.
- Le personnel de pharmacie peut jouer **un rôle clé pour détecter et orienter les victimes vers les prestations d'aide**.



INTRODUCTION

Le but de la formation



Ce parcours de formation a pour but de sensibiliser les pharmacien-ne-s et assistant-e-s en pharmacie à la problématique de la violence dans le couple afin de pouvoir :

- **Créer un lien de confiance** suffisant avec les victimes et que ces dernières se sentent autorisées à parler
- Disposer d'outils et de connaissances spécifiques pour **détecter** et **orienter les victimes vers le réseau** pour une prise en charge et un accompagnement optimal

La durée de la formation varie entre entre 3-4 heures, selon que le-la participant-e-s effectue ou non les modules complémentaires non obligatoires

Les étapes du module

1

**Acquérir les
connaissances de
base sur les violences
dans le couple**

2

**Acquérir les outils
pour intervenir selon
le protocole DOTIP**

3

**Valider les acquis et
obtenir une
attestation de
formation postgrade
et continue (FPH)
reconnue**

Acquérir les connaissances de base sur les violences dans le couple

Quelques exemples des thèmes abordés

- Qui est touché par la violence ?
- Les féminicides en Suisse
- C'est quoi la violence dans le couple ?
- Les différentes formes de violences
- Les périodes à risque
- Les causes
- L'impact sur la santé
- L'impact sur la société
- Les violences comme facteurs de risque de pathologies chroniques



Acquérir les connaissances de base sur les violences dans le couple

Les violences dans le couple sous l'angle de faits et des chiffres en quelques clics



1 femme sur 5 subit des violences physiques
et/ou sexuelles



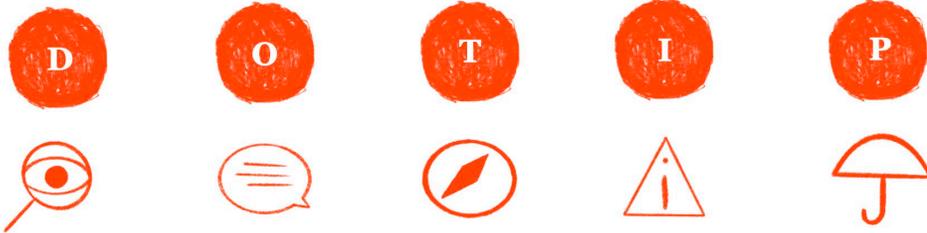
2 femmes sur 5 subissent des violences
psychologiques



de la part de leur
conjoint au cours
de leur vie

ETAPE 2 DE LA FORMATION

Acquérir les outils pour intervenir selon le protocole DOTIP



L'acronyme DOTIP fait référence aux 5 étapes clés lors d'une **intervention auprès d'une victime de violences dans le couple.**

- Initialement conçu pour les soignant-e-s, ce protocole a été adapté pour tous ou toutes professionnel-le-s travaillant en relation avec des personnes victimes de violences dans le couple et spécifiquement pour les pharmacien-ne-s.

Références:

Soignant-e-s: Hofner & Viens Python, IUMSP

Adaptation tous ou toutes professionnel-le-s: Gigandet & Mosczytz, BEFH

Adaptation pour pharmacien-ne-s: Schütz & Hofner



Dans la mesure où elles sont faciles d'accès, les pharmacies sont en première ligne pour **détecter activement (D)** et poser des questions (D), **offrir leur soutien (O)** et **orienter les patient-e-s vers le réseau (T)**. Leur rôle est donc plus particulièrement important dans ces 3 étapes.

Acquérir les outils pour intervenir selon le protocole **DOTIP**

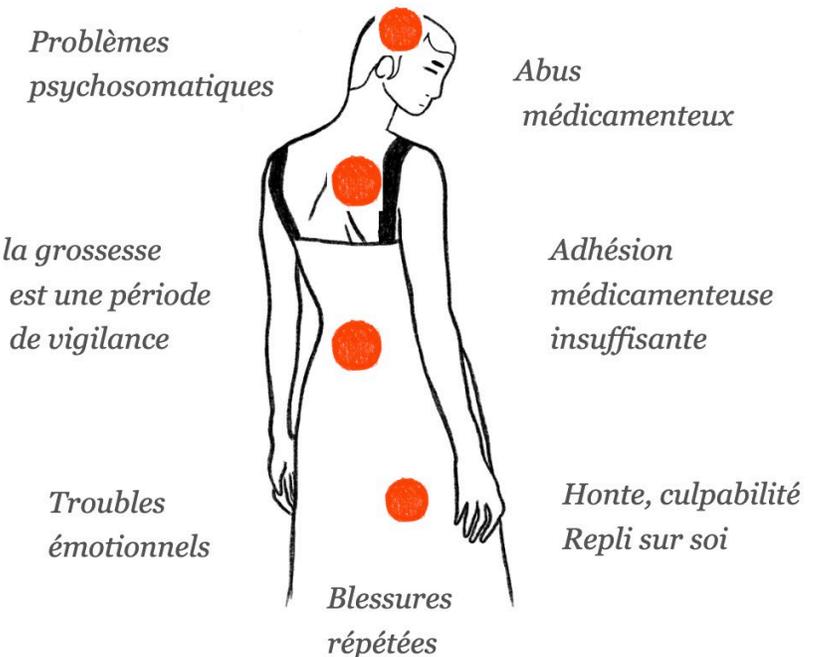
Détecter les violences en officine est nécessaire pour deux raisons :



Les signaux d'alarmes sont nombreux et non spécifiques

Les victimes ne parlent pas spontanément des violences subies

Le module enseigne les bonnes questions qu'il faut oser poser pour détecter des violences subies.



ETAPE 2 DE LA FORMATION

Acquérir les outils pour intervenir selon le protocole DOTIP

0 Offrir un message de soutien



- Etre disponible
- Suggérer avec empathie
- Accueillir la personne
- Recevoir les paroles
- Condamner les actes de violences

Refuser de prendre position revient indirectement à cautionner la violence

Acquérir les outils pour intervenir selon le protocole **DOTIP**

Trier (selon le degré d'urgence de la prise en charge) et orienter vers les structures adaptées à la situation



Les informations obtenues sont documentées et les professionnel-le-s de santé orientent vers les membres du réseau en fonction du degré d'urgence, des besoins de la personne et de ses souhaits.

La Police

Services
d'urgences

Centre LAVI

Centre d'accueil

ETAPE 2 DE LA FORMATION

Acquérir les outils pour intervenir selon le protocole DOTIP

Informer le ou la patient-e de ses droits car la loi interdit la violence dans le couple

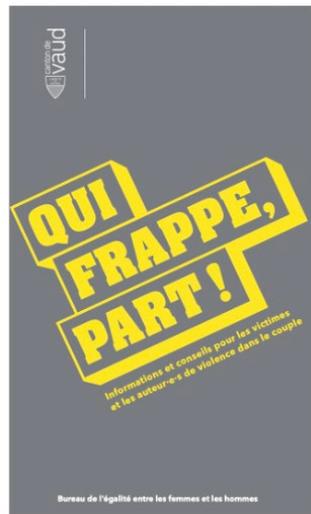


Les pharmaciens **informent le ou la patient-e de ses droits** et des structures adaptées

- La victime peut demander à la justice civile d'interdire à la personne auteure des violences de l'approcher, de prendre contact avec elle par téléphone ou par voie électronique. Une expulsion peut également être requise par la victime, et même prononcée de manière immédiate par la police en cas de crise. Cette expulsion immédiate peut atteindre une durée de 30 jours selon la loi vaudoise.



Le canton a développé de nombreuses documentations à disposition des victimes de violences dans le couple. L'association Violence Que Faire propose aussi un podcast de sensibilisation



Acquérir les outils pour intervenir selon le protocole **DOTIP**

Protéger et prévenir les récurrences



La victime de violences dans le couple n'est pas toujours prête à contacter le service spécialisé approprié.

L'intervenant-e peut être amené-e à



1 Evaluer le risque de récurrences et la sécurité de la victime et/ou celle de ses enfants.



2 Proposer un plan de sécurité au ou à la patient-e en fonction de sa situation



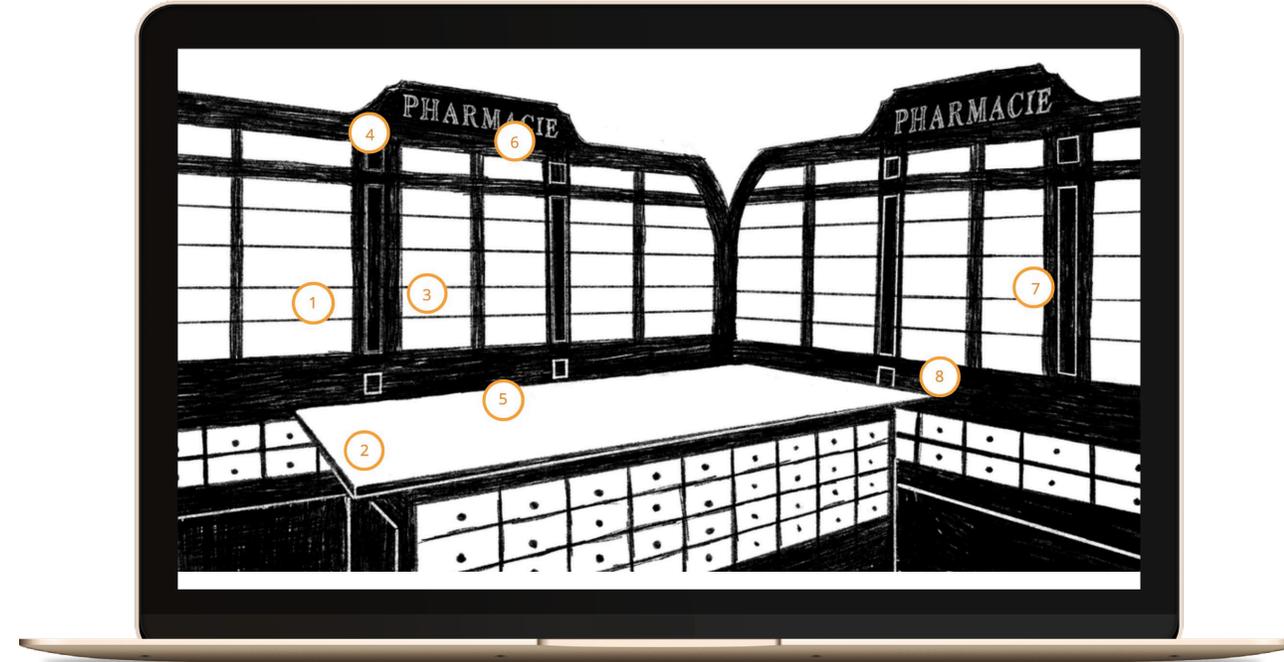
La personne victime de violences court le maximum de risques d'être tuée lorsque son ou sa partenaire prend conscience de l'imminence ou de la réalité d'une rupture. La période qui précède ou suit une séparation doit donc faire l'objet d'une attention particulière.

Validation des acquis **en ligne**

Un quiz est proposé à la fin de chaque module

- Les participant-e-s seront invité-e-s à répondre sous l'angle du rôle du ou de la pharmacien-ne ainsi qu'en terme d' impacts pour la victime

Après chaque quiz, le ou la participant-e obtient une clé comme symbole d'acquisition de compétences



Obtention de l'attestation de formation postgrade et continue pharmaceutique

Le parcours de formation en ligne donne le droit à une attestation 25 points de formation postgrade et continue (FPH) à condition d'avoir :

- effectué l'intégralité de la formation en ligne.
- fait les quiz et obtenu un score d'au moins 80%
- rempli le questionnaire d'évaluation proposé à la fin de la formation



Descriptif de la formation et inscription : Rubrique « FORMATIONS » du site internet www.svph.ch

Pour toute information complémentaire : info@svph.ch